

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 1 de 13

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Amylalcohol-(iso) v.p.

Numéro d'Enregistrement 01-2119493725-26-XXXX

REACH:

Nº CAS: 123-51-3

Nº Index: 603-006-00-7

Nº CE: 204-633-5

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: N-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

###### Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV

Rue: Industriezone "De Arend" 2

Lieu: B-8210 Zedelgem

Téléphone: +32 50 28 83 20

E-mail: info.be@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Ammalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 2 de 13

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)  
/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Acute Tox. 4; H332  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



## Mentions de danger

|        |  |
|--------|--|
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.   |
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.                                     |
| H332   | Nocif par inhalation.  |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.                                    |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

## Conseils de prudence

|                |  |
|----------------|--|
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.   |
| P233           | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| P260           | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310           | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.   |

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Formule: C5H12O  
Poids moléculaire: 88.15 g/mol

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 3 de 13

#### Composants pertinents

| Nº CAS   | Substance   | Quantité     |                       |  |
|----------|---|--------------|-----------------------|--|
|          | Nº CE   | Nº Index     | Nº REACH              |  |
|          | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)  |              |                       |  |
| 123-51-3 | 3-méthylbutane-1-ol   | 100 %        |                       |  |
|          | 204-633-5   | 603-006-00-7 | 01-2119493725-26-XXXX |  |
|          | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H226 H332 H315 H318 H335 EUH066 |              |                       |  |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS   | Nº CE   | Substance           | Quantité |
|----------|---|---------------------|----------|
|          | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA  |                     |          |
| 123-51-3 | 204-633-5   | 3-méthylbutane-1-ol | 100 %    |
|          | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = ca. 2860 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3438 mg/kg |                     |          |

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Aucune donnée disponible

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges, État inconscient, Troubles gastro-intestinaux

Vomissement, Maux de tête, Irritant

Toux, Dyspnée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

dermatite

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 4 de 13

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre d'extinction

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone  
En cas d'échauffement:  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étaient sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Procédures d'urgence  
Consulter un spécialiste  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Danger d'explosion

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 5 de 13

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection personnel.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Assurer une aération suffisante.  
Lire l'étiquette avant utilisation.  
Utiliser un échappement (laboratoire).

##### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

##### **Information supplémentaire**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Respecter les réglementations nationales.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
température de stockage +5°C - +30°C

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 6 de 13

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS   | Désignation        | ppm     | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie                 | Origine |
|----------|--------------------|---------|-------------------|-------------------|---------------------------|---------|
| 123-51-3 | Alcool isoamylique | 5<br>10 | 18<br>37          |                   | VME (8 h)<br>VLE (15 min) |         |

###### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS   | Désignation         | DNEL type                       | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                  |
|----------|---------------------|---------------------------------|-------------------|------------|-------------------------|
| 123-51-3 | 3-méthylbutane-1-ol | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | local      | 73,16 mg/m <sup>3</sup> |
|          |                     | Salarié DNEL, aigu              | par inhalation    | local      | 292 mg/m <sup>3</sup>   |
|          |                     | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation    | local      | 13 mg/m <sup>3</sup>    |
|          |                     | Consommateur DNEL, aigu         | par inhalation    | local      | 218 mg/m <sup>3</sup>   |
|          |                     | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale    | systémique | 12,5 mg/kg<br>p.c./jour |

###### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS   | Désignation         | Milieu environnemental                                      | Valeur      |
|----------|---------------------|---|-------------|
| 123-51-3 | 3-méthylbutane-1-ol | Eau douce   | 0,12 mg/l   |
|          |                     | Eau douce (rejets discontinus)                              | 1,2 mg/l    |
|          |                     | Eau de mer  | 0,012 mg/l  |
|          |                     | Sédiment d'eau douce  | 0,496 mg/kg |
|          |                     | Sédiment marin  | 0,05 mg/kg  |
|          |                     | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 37 mg/l     |
|          |                     | Sol   | 1,068 mg/kg |

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

###### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

###### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

###### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 7 de 13

protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériel recommandé: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 240 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Danger d'explosion

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| L'état physique:   | Liquide                     |
| Couleur:   | rouge                       |
| Odeur:   | caractéristique désagréable |
| Seuil olfactif:  | Aucune donnée disponible    |
| Point de fusion/point de congélation:  | -147 °C                     |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 130,7 °C                    |
| Inflammabilité:  | Aucune donnée disponible    |
| Limite inférieure d'explosivité:   | 1,2 vol. %                  |
| Limite supérieure d'explosivité:   | 8 vol. %                    |
| Point d'éclair:  | 43,5 °C                     |
| Température d'auto-inflammation:   | 335 °C                      |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 8 de 13

|                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| pH-Valeur (à 20 °C):                  | 7 (25 g/l)               |
| Viscosité cinématique:<br>(à 20 °C)   | 5,32 mm²/s               |
| Hydrosolubilité:<br>(à 20 °C)         | 25 g/l                   |
| Solubilité dans d'autres solvants     |                          |
| Aucune donnée disponible              |                          |
| La vitesse de dissolution:            | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | log Pow: 1,35            |
| La stabilité de la dispersion:        | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:<br>(à 20 °C)      | 3 hPa                    |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible |
| Densité:                              | 0,81 g/cm³               |
| Densité relative:                     | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente:                    | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:           | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules:      | Aucune donnée disponible |

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalement sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

4,3 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 9 de 13

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Métaux alcalins, Métal alcalino terreux, Aluminium  
Fluor, Oxygène, Acide, Isocyanates  
Aluminium, Comburant, fortes,

#### **10.4. Conditions à éviter**

Forte chaleur

#### **10.5. Matières incompatibles**

Articles en caoutchouc

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

en cas d'incendie voir :  
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

##### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.  
irritations des muqueuses  
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

| Nº CAS   | Substance                           |               |                   |   |   |  |
|----------|-------------------------------------|---------------|-------------------|---|---|--|
|          | Voie d'exposition                   | Dose          | Espèce            | Source                                      | Méthode                                     |  |
| 123-51-3 | 3-méthylbutane-1-ol                 |               |                   |   |   |  |
|          | orale                               | DL50<br>mg/kg | 3438<br>Lapin     | J. Lab. Clin. Med.,<br>10:985 (1925)        | acute oral toxicity<br>study                |  |
|          | cutanée                             | DL50<br>mg/kg | ca. 2860<br>Lapin | Am. Ind. Hyg. Ass. J.,<br>23, 95-107 (1962) | modified acc. to<br>Draize, J.H. et al., J. |  |
|          | inhalation vapeur                   | ATE           | 11 mg/l           |   |   |  |
|          | inhalation<br>poussières/brouillard | ATE           | 1,5 mg/l          |   |   |  |

##### **Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (3-méthylbutane-1-ol)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 10 de 13

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### Autres informations

Lésions du foie et des reins

#### Information supplémentaire

Vertiges, État inconscient, Troubles gastro-intestinaux

Vomissement, Maux de tête, Irritant

Toux, Dyspnée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

dermatite

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nº CAS   | Substance                         | Toxicité aquatique               | Dose          | [h]   [d] | Espèce                          | Source                                   | Méthode                                  |
|----------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------|-----------|---------------------------------|--|--|
| 123-51-3 | 3-méthylbutane-1-ol               | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 530 mg/l | 96 h      | Danio rerio                     | Z Wasser Abwasser Forsch 15 (2), 49-52 ( | other: OECD Draft 1980 and ISO TC 147/SC |
|          | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r mg/l                       | > 320         | 72 h      | Pseudokirchneriella subcapitata | Study report (2011)                      | OECD Guideline 201                       |
|          | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l                        | 341,21        | 48 h      | Daphnia magna                   | Study report (1990)                      | EU Method C.2                            |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

84 %; 27 d

OECD-301C

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS   | Substance           | Log Pow |
|----------|---------------------|---------|
| 123-51-3 | 3-méthylbutane-1-ol | 1,35    |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 11 de 13

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

##### L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

|  |           |
|--|-----------|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>        | UN 1105   |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | PENTANOLS |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>        | 3         |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u>                           | III       |
| Étiquettes:  | 3         |
| Code de classement:  | F1        |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 5 L       |
| Quantité exceptée:   | E1        |
| Catégorie de transport:                                    | 3         |
| N° danger:   | 30        |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | D/E       |

#### Transport fluvial (ADN)

|  |           |
|--|-----------|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>        | UN 1105   |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | PENTANOLS |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>        | 3         |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u>                           | III       |
| Étiquettes:  | 3         |
| Code de classement:  | F1        |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 5 L       |
| Quantité exceptée:   | E1        |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 12 de 13

#### Transport maritime (IMDG)

|  |           |
|--|-----------|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>        | UN 1105   |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | PENTANOLS |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>        | 3         |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u>                           | III       |
| Étiquettes:  | 3         |
| Dispositions spéciales:                                    | 223       |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 5 L       |
| Quantité exceptée:   | E1        |
| EmS:   | F-E, S-D  |

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

|  |           |
|--|-----------|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>        | UN 1105   |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | PENTANOLS |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>        | 3         |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u>                           | III       |
| Étiquettes:  | 3         |
| Dispositions spéciales:                                    | A3        |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                    | 10 L      |
| Passenger LQ:  | Y344      |
| Quantité exceptée:   | E1        |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):     | 355       |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):                   | 60 L      |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):              | 366       |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                            | 220 L     |

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Non |
|---------------------------------|-----|

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

##### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Amylalcohol-(iso) v.p.

Révision: 26.08.2025

Code du produit: AC11.00462

Page 13 de 13

#### Législation nationale

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Limitation d'emploi:         | Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. |
| Classe risque aquatique (D): | 1 - présente un faible danger pour l'eau  |

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

##### Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

##### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.